

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission de  
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de  
Maltraitements de l'arrondissement de Namur**

**A.Gt 11-06-1999**

**M.B. 04-01-2000**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Namur sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Namur, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° La Conseillère et la Conseillère adjointe de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Liliane Baudart, conseillère :

Mme Christiane Lecharlier, conseillère adjointe;

2° La Directrice de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Catherine Vander Putten;

3° Les Juges de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Micheline Gala,

M. Eddy Destrée;

4° Les Magistrats du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Xavier Charles, premier substitut :

M. Jean-Marie Delforge, substitut;

5° Une représentante de la Gendarmerie :

Mme Annick Herbeuval, premier Maréchal des Logis Chef;

6° Un représentant de la Police Judiciaire :

M. Jean-Marie Deside, responsable de la section jeunesse;

7° Un représentant de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

M. Camille Cornet;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants;

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Nathalie Pire, psychologue;

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Michel Pireaux;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Godelieve Misson, inspectrice :

Mme Marie-Claire Baijot, travailleuse médico-sociale;

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Corinne Ganne, auxiliaire sociale;

Mme Anne-Marie Husson, auxiliaire sociale;

M. Jean-Louis Sprumont, assistant social;

13° Une représentante des services de santé mentale :

Mme Colette Nigot, assistante sociale;



14° Une représentante du barreau de l'arrondissement :

Me Françoise Dorange;

15° Une représentante des Centres Publics d'Aide Sociale :

Mme Marie-Dominique Proesmans, juriste.

**Article 2.** - Mme Liliane Baudart, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée Présidente de la Commission.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX